



S.I.S.

Sécurité Incendie Services S.A.S.

Consultant en Sécurité Incendie

PREVENTION – FORMATION - CONTRÔLES – ESSAIS – MAINTENANCE

PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE COVID-19

/Users/Steve/Desktop/PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITE COVID.doc- Page 1 sur 4

S.A.S. « S.I.S » au capital de 20.000 €
Z.I. Forlen EST – 8 Rue Ampère
67118 GEISPOLSHEIM-GARE

Adresse E-Mail : **eric.reverret.sis@wanadoo.fr**
Site : **www.securiteincendieservices.com**
Tél : 03.88.55.52.59 - Fax : 03.88.55.52.89

Siret : 419 012 265 00023 - APE 7120B - TVA : I FR 33419012265 - Lieu de juridiction : Strasbourg -
IBAN : FR 76 1027 8012 2500 0128 5794 581 BIC : CMCIFR2A

Alors que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré et que les circonstances entourant le COVID-19 continuent d'évoluer, je prends les mesures nécessaires – conformément aux dernières recommandations et réglementations gouvernementales – pour la protection de la santé de mes collaborateurs et de nos clients, en mettant tout en œuvre pour assurer autant que possible la continuité de nos activités.

I. Mes situations rencontrées

1.1 Continuité des travaux et de dépannage, des essais et vérifications réglementaires annuels pour la sécurité des personnes et des biens, des formations

Quotidiennement, **je m'informe de la santé physique et morale de chacun de mes collaborateurs**, les questionne aussi sur leur entourage proche. Si besoin, je leur précise de consulter un médecin selon les numéros indiqués en fin de document.

Je rappelle l'importance des mesures barrières, et je montre l'exemple !

J'affiche ou je diffuse les gestes barrières et les consignes de sécurité dans nos locaux.



J'assure la traçabilité des mesures de protection mises en place dans l'Évaluation des risques-Documents unique de l'entreprise.

RELATIONNEL HUMAIN

Je maintiens **le contact avec les clients et les fournisseurs** afin d'échanger sur nos directives respectives.

Je m'assure que mes collaborateurs disposent de **moyens de transport individuels** qu'ils doivent privilégier. Chaque collaborateur circulera dans son véhicule même si plusieurs collaborateurs doivent se rendre sur le même site.

Je garantis la disponibilité des **moyens nécessaires pour la mise en œuvre des mesures barrières et je les rappelle régulièrement** :

- Je mets à disposition des masques et j'impose un éloignement de 1.5 mètre entre chaque personne
- Je mets à disposition les moyens de se laver/se décontaminer : lingettes nettoyantes, gel hydroalcoolique, savon sec, savon + réserve d'eau + essuie-mains jetables...
- Je mets à disposition les moyens de décontaminer les surfaces : lingettes désinfectantes, produits de nettoyage désinfectant pour les véhicules, les outillages...

En cas de rupture de stock d'équipements de protection individuelle (EPI), je propose le modèle de performance supérieure ou je stoppe la tâche concernée.

J'organise **le nettoyage du matériel et des équipements de travail**, a minima à la prise de poste et à la fin de l'intervention.

INTERVENTION SUR SITES

Je suis les interventions quotidiennement et je vérifie que la coactivité ne s'oppose pas à mes consignes et ne génère pas une augmentation des autres risques. Je m'assure que mes collaborateurs les respectent scrupuleusement.

AU CENTRE DE FORMATION

J'impose le port du masque aux participants et au(x) formateur(s) durant toute la durée de la formation

Je mets à disposition du gel hydroalcoolique pour l'ensemble des participants

Je respecte la distanciation physique (1.5 mètre), y compris dans la salle de formation

J'attribue la même place aux participants durant toute la durée de la formation

J'aère la salle de formation lors de chaque pause

Je désinfecte les tables et les chaises en fin de journée

Je désinfecte les sanitaires en fin de journée

Je désinfecte les poignées de porte en fin de journée

AU BUREAU

J'organise le nettoyage et la désinfection renforcée des cantonnements

(micro-ondes, boutons de la cuisinière, cafetière, poignées de portes, matériel informatique, tables, chaises...).

LES TÂCHES À RÉALISER

Je reporte certaines tâches quand les conditions de sécurité ne sont plus remplies.

J'organise les tâches de manière à pouvoir faire respecter les principes d'éloignement : au mieux 2 mètres et au minimum supérieur à un mètre.

Si les conditions ne sont pas remplies, j'interromps l'intervention de mes collaborateurs sur les chantiers concernés.

II. Coordonnées utiles

Médecine du travail : AST67 :41 rue de l'Orme – 67400 ILLKIRCH – 03 88 65 06 66

Numéros utiles

Quelle situation ?	Quel numéro
Détresse respiratoire, urgence médicale	Samu 15 (ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre)
Toux sèche, fièvre ou sensation de fièvre, suspicion de Covid-19 sans urgence médicale	Contactez un médecin
Toute information générale sur le coronavirus	Numéro vert du gouvernement 0 800 130 000

Acteurs clés :

M. Eric REVERRET : 03 88 55 52 59
M. Stéphane FLOTTEAU : 03 88 55 52 59
M. Jean-Philippe JUNG : 03 88 55 52 59
Mme Valérie FREYD : 03 88 55 52 59

L'équipe S.I.S. reste engagée et mobilisée à vos côtés et se tient à votre entière disposition pour répondre à vos questions par mail ou par téléphone.

Mise à jour le : **7 septembre 2021**